

Étude d'impact : technologie et données

Ce formulaire permet aux employeurs d'évaluer l'impact d'une technologie ou d'une pratique de collecte, de traitement et d'utilisation des données. Vous trouverez plus d'informations sur les risques et les mesures à prendre pour les gérer à la suite de ce formulaire.

A. Survol de la technologie ou de la pratique de collecte, de traitement et d'utilisation des données

Décrivez la technologie ou la pratique de collecte et de traitement des données. Comment la technologie ou les données seront-elles utilisées?

| |
|--|
| |
|--|

Cochez les capacités de cette technologie.

- Reconnaissance d'images et d'objets : analyse de grands ensembles de données pour reconnaître et classer une image ou un objet et en identifier le contexte.
- Analyse de texte et de la parole : analyse de grands ensembles de données pour reconnaître, traiter et étiqueter du texte, des paroles et la voix.
- Évaluation des risques : analyse de grands ensembles de données afin de détecter des tendances et des plans d'action, ou même de déclencher des actions particulières.
- Génération de contenu : analyse d'ensembles de données pour catégoriser, traiter, personnaliser et créer du contenu.
- Optimisation des processus et automatisation du travail : analyse d'ensembles de données pour détecter les anomalies, regrouper les tendances, prédire ou optimiser les résultats et automatiser les flux de travail.
- Autre (précisez) : _____

À quelles fins la technologie ou la pratique de collecte, de traitement et d'utilisation des données est-elle mise en œuvre? (Qu'espérez-vous réaliser? Quel est l'effet recherché?)

| |
|--|
| |
|--|

| |
|---|
| Cet objectif pourrait-il être atteint autrement? |
| |
| Quelle personne ou quel service sera chargé de contrôler l'utilisation de la technologie ou la collecte, le traitement et l'utilisation des données? |
| |

B. Questions sur la collecte, le traitement et l'utilisation des données personnelles des employé(e)s

| |
|---|
| À quel endroit les données sur le personnel seront-elles stockées? |
| |
| Combien de temps les données seront-elles conservées? |
| |
| À quelle fréquence les données seront-elles examinées? Quand les données seront-elles détruites? Comment les données seront-elles détruites? |
| |

Éléments pour les études d'impact sur la technologie et les données

Types de risques associés à la technologie, ou à la pratique de collecte, de traitement et d'utilisation des données

- Biais et manque d'équité
- Atteintes à la vie privée
- Surveillance
- Déplacement ou modification des emplois
- Répercussions sur la santé et la sécurité du personnel
- Augmentation de la charge de travail et intensification du travail
- Atteinte à l'autonomie, à la liberté d'action ou à la dignité du personnel
- Tâches de plus en plus répétitives au lieu d'un travail diversifié
- Décisions algorithmiques de faible qualité
- Manque de transparence et d'explicabilité de la technologie ou de la pratique de collecte et d'utilisation des données
- Manque de formation
- Absence de responsabilité et de contrôle humain à l'égard du système
- Dépendance envers les systèmes d'IA occasionnant des problèmes majeurs en cas de dysfonctionnement
- Impact sur l'environnement

Types de mesures susceptibles d'atténuer les risques liés à l'utilisation de la technologie, ou à la pratique de collecte, de traitement et d'utilisation des données

- Consulter le personnel, le syndicat et toute autre personne concernée.
- Tester l'utilisation de la technologie ou la pratique de collecte de traitement et d'utilisation des données.
- Veiller à ce que la prise de décision soit soumise en tout temps à un contrôle humain.
- Mener une vérification à l'égard des biais algorithmiques.
- S'assurer que l'employeur et le syndicat comprennent le fonctionnement de la technologie.
- Mettre en place une procédure de recours en cas de problèmes avec la technologie ou la collecte de données.
- S'assurer que les données sont stockées sur des serveurs situés au Canada.
- Empêcher les tierces parties d'obtenir les renseignements personnels des travailleuses et travailleurs.
- Adopter une approche de protection de la vie privée par défaut ou dès la conception de tout projet.
- Mettre en place des mesures de cybersécurité pour prévenir les accidents (santé et sécurité) et les fuites de données.